



PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord
Secrétariat du CMF MEMNor*

Le Havre, le 03/04/2018

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 12 décembre 2017

La douzième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 12 décembre 2017 à Rouen à la préfecture de région Normandie, sous la coprésidence de la préfète de la région Normandie, Madame Fabienne BUCCIO, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR.

Le quorum est atteint avec un total de 47 membres avec voix délibérative. La liste des participants figure en annexe 1.

La séance est ouverte à 10h00. La préfète de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord souhaitent la bienvenue aux membres du conseil maritime de la façade présents et les remercient pour leur implication dans la bonne gouvernance maritime de la façade.

Les préfets coordonnateurs rappellent les principales orientations issues des prises de paroles gouvernementales intervenues dans le domaine maritime depuis la dernière assemblée plénière du 19 janvier 2017. Se sont, en effet, tenus :

- le comité interministériel de la mer (CIMER) à Brest le 17 novembre 2017 ;
- les assises de l'économie de la mer au Havre les 21-22 novembre 2017.

Lors de ces deux événements majeurs, le Gouvernement a exprimé le souhait de conforter la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) adoptée par décret le 23 février 2017, fil conducteur d'une politique maritime ambitieuse. Pour cela, une cohérence entre tous les échelons de gouvernance est souhaitée avec une participation accrue des régions. Les bases d'une nouvelle stratégie portuaire basée sur la complémentarité et la compétitivité ont été exprimées. Le souhait de voir les EMR monter en puissance dans la planification énergétique se fait fortement ressentir, avec l'arrivée d'un projet de loi visant à faciliter leur déploiement.

Les préfets coordonnateurs présentent les principaux engagements et priorités définies par le Gouvernement dans le cadre du CIMER. Ils dressent également le bilan de l'avancée des travaux intéressant la gouvernance stratégique de la façade Manche Est - mer du Nord.

I / Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 19 janvier 2017.

Aucune observation n'étant émise par les membres sur le projet de compte-rendu du conseil du 19 janvier 2017, le préfet maritime acte son approbation à l'unanimité.

II / Le document stratégique de façade (DSF) MEMNor.

Le préfet maritime rappelle l'objet et les principaux objectifs du DSF. Il insiste sur l'implication du CMF dans l'élaboration du DSF. Il précise l'intérêt d'obtenir un document concis et opérationnel. Il souligne également la nécessité de développer une approche par territoires maritimes en organisant une consultation des acteurs de ces différents territoires maritimes sur les objectifs du DSF.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) présente le décret du 3 mai 2017 intégrant la planification maritime et le plan d'action pour le milieu marin dans le document stratégique de façade. Il explique les modifications et précisions apportées sur l'objet même du DSF, son périmètre, sa structure et les modalités de sa consultation pour avis. Il évoque notamment l'intégration du PAMM dans le DSF, la fusion des périmètres des DSF et PAMM, la mise en place d'un DSF par façade maritime.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) fait le point sur l'avancement des travaux d'élaboration du DSF. Il rappelle notamment que les volets 1 (situation de l'existant) et 2 (objectifs stratégiques) du DSF sont en cours de correction par les services de l'État et doivent être finalisés en juillet 2018 et approuvés en mars 2019. Les volets 3 (modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique) et 4 (plan d'action) sont à réaliser pour l'horizon 2021.

Monsieur MARILL (DIRMer MEMNor) présente les grands enjeux de la façade MEMNor proposés par les services de l'État à titre d'indication et de prospective. Il souligne qu'il s'agit là des grands domaines pour lesquels l'État souhaite porter l'effort et que l'avis du CMF reste primordial pour définir au mieux ces enjeux. Il rappelle la nécessité d'un travail collaboratif sur ce sujet entre les représentants de l'État et les acteurs de la façade MEMNor pour élaborer au mieux le DSF.

Monsieur VOGT, président de la commission permanente du CMF, présente les résultats du travail effectué par la commission permanente du CMF pour établir une vision d'avenir de notre façade, à l'horizon 2030, dont le sujet fait partie intégrante du DSF. Plusieurs remarques sont faites sur le contenu du rapport réalisé.

Madame PAPORÉ, (UNICEM), souhaite que le sujet des granulats marins soit davantage mis en évidence dans la vision pour 2030. Elle rappelle d'une part l'importance de reconnaître l'intérêt stratégique du potentiel extractif de la façade et incite, d'autre part, à la facilitation de l'instruction des projets granulats. En réponse, le préfet maritime, assure qu'au-delà du résumé présenté dans le cadre de cette réunion le sujet des granulats marins est largement évoqué dans la vision 2030. Il propose néanmoins d'ajouter que les granulats marins sont aussi un intérêt stratégique pour les besoins locaux.

Monsieur AULERT (AFB) fait deux remarques sur la rédaction du document qui pourrait être source de confusion pour le lecteur. Sur la partie 4 « adaptation au changement climatique », la formulation relative aux transports maritimes projette d'ouvrir de nouvelles routes maritimes vers le Nord, ce qui occasionnerait une gêne dans un contexte de changement climatique. La 5^e partie « promotion d'une meilleure articulation terre-mer à l'échelle de la façade » oriente vers un renforcement des bancs de sable au large par des granulats ce qui risquerait de perturber les écosystèmes. Des corrections vont être apportées pour clarifier ces passages du document .

Madame BARBIER (FNE) et le préfet maritime rappellent que le travail effectué sur la vision 2030 est à ce jour un document d'ambition pour la façade MEMNor et que le DSF sera le document concret qui apportera une réelle plus-value pour la façade.

Monsieur LEPIGOUCHET (FNPP) demande quelle frontière d'étude sera prise en compte pour l'observatoire pêche à pied créé dans le cadre du PAMM. Il demande également qui est l'autorité environnementale du DSF.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) répond que l'observatoire de pêche à pied sera mis en œuvre sur la zone comprise entre la pointe de la Bretagne nord et la frontière belge (périmètre associé à la mesure mise en œuvre dans le cadre du premier cycle du PAMM).

La préfète de Normandie rappelle que l'autorité environnementale du DSF sera le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Madame HARMEL et monsieur BECQUET (CRPMEM) font part de leur crainte sur la cohabitation de la pêche avec les autres activités maritimes en continu développement.

Monsieur MAHEUT (CFDT pêche) souhaiterait la création future d'une commission spécialisée sur le milieu marin (pêche, conchylicultrice, viviculture, aquaculture) et que le sujet des effets cumulés de l'ensemble des activités en mer sur le milieu vivant apparaisse dans le DSF.

La représentante de France Energie Eolienne (FEE) souhaiterait savoir si les modalités de croisement des enjeux qui seront utilisées dans le cadre de l'élaboration du DSF seront portées à la connaissance du CMF.

Monsieur DUPRAY (adjoint au délégué de bassin) propose de renforcer l'implication de ses services en vue de promouvoir une meilleure articulation terre-mer.

Michel MARIETTE (FNE) souhaiterait un échange avec la province de Flandre occidentale au sujet du croisement des enjeux et de la cohérence écologique. Le préfet maritime répond que le gouvernement des Flandres sera consulté dans un second temps, après création du DSF mais qu'il reste toutefois informé du travail engagé.

Le préfet maritime rappelle enfin que le travail de territorialisation qui sera mis en œuvre pour réaliser le DSF devrait apporter une réponse concrète à la majorité des questions soulevées lors de cet échange.

A l'issue des échanges, l'assemblée plénière du conseil maritime de façade adopte l'avis favorable sur le projet de vision 2030 intégrant les corrections apportées relevées par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et madame Paporé (31 voix pour, 11 abstentions, 1 voix contre).

L'assemblée plénière du conseil maritime de façade donne mandat à la commission permanente du CMF pour se prononcer sur les sujets de planification de l'espace maritime d'une part et sur les étapes de la construction du DSF d'autre part (41 voix favorables, 6 abstentions, 0 voix contre).

Les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie et des Hauts-de-France se sont dans un premier temps opposés au transfert de mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente du CMF (dont ils ne sont pas membres) sur les travaux préparatoires intermédiaires du DSF. Dans un second, après avoir obtenu les garanties de se voir convier aux commissions permanentes et d'en recevoir les documents s'y rapportant, les CRPMEM ont décidé de s'abstenir.

Il est acté que tous les membres du conseil seront destinataires des documents de travail de la commission permanente.

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) présente le but, l'encadrement, et le contenu de la concertation préalable au titre du débat public qui va être organisée sur le DSF. Il rappelle que c'est un processus complémentaire au travail élaboré dans le cadre du CMF qui n'a pas vocation à s'y substituer. Les garants désignés par la CNDP qui veilleront au bon déroulement de la concertation préalable sur la façade MEMNor sont Messieurs STIEVENARD et D'AUBREBY.

III/ L'avancement des programmes de surveillance et de mesures du PAMM.

La préfète de Normandie introduit le sujet.

Monsieur LOUARN (PREMAR) présente la mesure d'élargissement du réseau Natura 2000 au-delà de la mer territoriale. Il rappelle le processus mis en œuvre pour la création des sites Natura 2000 « Nord Bretagne DO » et « Nord Bretagne DH ». Il conclut en précisant que ces deux propositions de sites ont été transmises par les préfets maritimes de l'Atlantique et de la Manche et de la mer du Nord au ministère de la Transition écologique et solidaire en mars 2017, mais qu'ils n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une transmission à la commission européenne compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées en mer Méditerranée, notamment liées au contexte politique en Catalogne, qui stoppent la procédure.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) présente la mesure de mise en place des zones de conservation halieutique (ZCH). Il rappelle le contexte réglementaire de cette mesure et décrit le processus de classement et de suivi de ces zones ainsi que les orientations à mettre en œuvre pour la suite du processus.

Madame la préfète de Normandie donne la parole aux personnes ayant des questions.

Jean LEPIGOUCHET (FNSPP) s'interroge sur la disponibilité de l'inventaire des zones fonctionnelles et

ses modalités d'accès.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) précise que l'inventaire se compose d'une partie méthodologique et d'une partie d'inventaire de chacune des façades dans laquelle se trouvent les zones fonctionnelles halieutiques. Il rappelle également que l'inventaire est réalisé par association des CRPMEM, des scientifiques de l'IFREMER et d'universitaires. Dans ce cadre, l'AFB pourra être sollicitée pour émettre un avis.

Monsieur VIERA (CRPM Hauts de France) s'interroge sur l'articulation entre ZFH et ZCH avec les zones de frayères et de nourricerie.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) répond que des travaux réalisés par les CRPMEM et analysés par la DPMA aboutiront à un appel à projet qui pourra reprendre les zones de frayères et de nourriceries.

Monsieur MARILL (DIRMer MEMNor) indique que les zones de conservation halieutique sont élaborées avec les dires d'experts et les comités régionaux des pêches maritimes et élevages marins. Dans cette réflexion, les zones de conservation des espèces intéressent la définition des zones de conservation halieutique, indépendamment de leur cadre de fixation.

Madame PAPORÉ, (UNICEM) s'interroge sur le manque de concertation avec les autres métiers de la mer. Elle interprète le débat de concertation comme bilatéral, et faisant fi des données des autres professions qui pourraient s'avérer intéressantes.

Monsieur LESCOT (DIRMer MEMNor) explique que les pêcheurs interviennent pour la valorisation de travaux d'identification de certaines zones fonctionnelles halieutiques. Mais les représentants des activités qui peuvent générer des pressions potentielles sur les secteurs des zones fonctionnelles halieutiques sont également associés.

III/ Les énergies marines renouvelables.

Le préfet maritime introduit le sujet.

Monsieur de DROUAS (SGAR Normandie) présente les points forts qui ont marqué l'actualité du projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport depuis le dernier conseil maritime de façade. Il rappelle notamment que les demandes d'autorisations administratives ont été déposées à la préfecture de Seine maritime, le 10 mai 2017, par la société Éoliennes en mer Dieppe – Le Tréport. Le conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est opposé au projet en déposant le 20 octobre 2017 un avis technique défavorable à la réalisation du parc éolien. La poursuite du projet requiert un avis conforme du conseil d'administration de l'AFB qui sera voté le 16/01/2018¹.

Monsieur SHEHU (SGAR Hauts-de-France) présente l'état d'avancement et le calendrier prévisionnel du projet de parc éolien de Dunkerque.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer MEMNor) présente le projet de fermes commerciales hydroliennes dans le raz Blanchard. Il fait un point sur les résultats des dernières phases de consultation. Il présente également le projet de « permis enveloppe » qui a pour but d'alléger les procédures administratives pour les porteurs de projets d'EMR.

L'association « Robin des bois » s'interroge sur la signification même des études de « dérisquage » associées au permis enveloppe. Monsieur MARILL précise qu'il s'agit d'un ensemble d'études techniques qui seront réalisées par l'État en amont des appels d'offres. Elles permettront de connaître l'état initial du site d'étude potentiel et d'évaluer l'état de faisabilité du projet associé. L'objectif est notamment de permettre aux candidats de faire une offre plus aboutie, dans laquelle les risques seront moins importants et mieux maîtrisés.

Le CRPMEM Hauts-de-France regrette que le rejet du projet de parc éolien de Dunkerque par les pêcheurs professionnels ne soit pas évoqué. Monsieur SHEHU confirme que l'acceptabilité locale du projet de parc éolien est conditionnée par l'ensemble des acteurs et des usagers de la mer et du littoral, et assure que les préoccupations des pêcheurs restent au centre de l'attention.

¹L'avis du conseil d'administration de l'AFB a finalement été émis le 20/02/2018.

La préfète de Normandie souligne que seul l'avis du conseil d'administration de l'AFB sera conforme. Elle rappelle l'importance des deux échéances à venir, les 14 décembre (consortium reçu par le conseil d'administration de l'AFB) et 16 janvier (vote de l'avis conforme par le conseil d'administration de l'AFB).

Le CRPME Normandie regrette qu'un seul projet expérimental soit maintenu dans le raz Blanchard. Il rappelle que le report d'activité sur ce secteur sera très difficile pour les pêcheurs.

M. Maheut indique qu'il est favorable aux activités EMR. Il faut selon lui que les projets voient le jour mais qu'il convient d'être à l'écoute des avis des professionnels de la mer.

Madame BARBIER (FNE) regrette que les études prises en compte dans le cadre des projets hydroliens, notamment pour la recherche de zones d'études propices, portent uniquement sur des éléments de surface. Les études visant à mieux connaître les fonds sont nécessaires ou doivent être plus détaillées (conditions océanographiques et morpho-sédimentaires). Elle demande également si les études de « dérisquage » portent uniquement sur la faisabilité. Elle s'interroge également sur la capacité actuelle de l'État à assurer des études suffisamment poussées pour évaluer les impacts d'un projet et assurer sa faisabilité en tenant compte du milieu.

Le SHOM informe qu'il existe des études portant sur le milieu physique en cours ciblant le raz Blanchard.

IV/ Les enjeux du BREXIT.

La préfète de Normandie introduit le sujet et souligne l'enjeu du Brexit pour la pêche maritime.

Monsieur BISSON (SGAR Normandie) rappelle brièvement le contexte du Brexit et le calendrier complexe des négociations. Il évoque la nécessité pour l'Union européenne de rester unie et d'aboutir à un accord de retrait réel du Royaume-Uni de l'UE. Les Britanniques mènent une stratégie qui vise à influencer les différents acteurs des négociations à leur avantage par le biais des acteurs économiques. L'objectif est de garder des avantages dans les partenariats avec l'UE. Pour finir, monsieur Bisson rappelle que les négociations ne sont pas finies et appelle à la prudence et l'unité.

Monsieur MARILL (DIRMer MEMNor) fait une brève présentation des enjeux portuaires et de la pêche. 90 % du commerce extérieur du Royaume-Uni passe par les ports de l'UE, et l'Europe est le principal partenaire économique. De plus il y a une forte connexion entre les ports ro-ro. La chaîne logistique et les ports de commerce seraient impactés par le rétablissement des contraintes à la liberté des échanges, malgré les efforts de simplification de dématérialisation, laissant craindre l'engorgement des places portuaires.

La pêche maritime, serait impactée par la remise en cause de deux principes. Le premier serait celui de l'égalité d'accès aux zones maritimes par les flottes de l'Union européenne. Le principe de respect des activités coutumières serait également impacté. La France accède à quinze zones au Royaume-Uni, alors que ce dernier n'accède qu'à une zone française. L'accès aux ressources avec des zones protégées et les quotas de prélèvement halieutique risqueraient d'être remis en cause. Le marché des produits halieutiques serait bouleversé car près de 90 % des denrées sont exportés vers l'Union européenne. Les nombreux acquis obtenus par les pêcheurs de l'Union européenne dans l'accès aux eaux seraient remis en cause.

Madame HARMEL (CRPME Normandie) évoque les difficiles relations de la France avec les îles anglo-normandes. Elle indique que l'accès aux ressources halieutiques dans les eaux de Guernesey n'a pas été réglé de manière satisfaisante par les accords de la baie de Granville. Elle insiste sur le fait que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sera source de complexification, a fortiori si le Brexit s'accompagne de la dénonciation de la convention de Londres de 1964 relative aux droits de pêche. Elle s'interroge plus particulièrement sur le devenir du protocole n°3 annexé au traité sur l'Union européenne lequel régit notamment les relations entre l'UE et les îles anglo-normandes.

Le CRPME des Hauts de France fait remarquer que la carte des enjeux présentée durant le dernier CMF ne présente pas de données du côté anglais ce qui constitue une lacune.

La préfète de région Normandie met en garde sur la stratégie de division des intérêts que les Britanniques mettent en place auprès des collectivités territoriales. Il est important de faire preuve de vigilance vis-à-vis de ces influences dans les négociations. Les informations relatives à ce sujet doivent être remontées aux préfets.

La séance est levée à 13h30.

À Cherbourg, le 26 septembre 2018,

À Rouen, le

08 OCT. 2018

Le Préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Pascal AUSSEUR

La Préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime



Fabienne BUCCIO

Annexe 1 - Liste des participants

Coprésidents

Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie (pouvoir)
Représentant le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Monsieur Sébastien DUPRAY
Représentant la préfète du Pas-de-Calais, Monsieur Jean-Phillipe VENIN, Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer
Représentant le préfet de l'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Monsieur Sébastien DUPRAY
Représentant le préfet du Pas de Calais, Monsieur VENNIN
Représentant le préfet de la Somme, Monsieur Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet d'Abbeville
Représentant le préfet du Calvados, Monsieur BARRON
Représentant ou, le préfet de la Manche
Représentant du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord, Monsieur Stéphane GATTO
Représentant L'Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer, Monsieur Dominique GODEFROY
Agence Française de la Biodiversité, Monsieur Christophe AULERT
Représentant le directeur général du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Monsieur Jean-Philippe LACOSTE
Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, Monsieur Pascal AUSSEUR
Représentant de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Monsieur POUPARD
Représentant la directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie, Monsieur POUPARD
Représentant le directeur du grand port maritime de Dunkerque, Monsieur Pascal GREGOIRE
Représentant le directeur du grand port maritime de Rouen, Madame Sandrine SAMSON
Représentant le directeur du grand port maritime du Havre, Monsieur Pascal GALICHON

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du conseil régional de Normandie : Monsieur Pierre VOGT
Représentant le président du conseil départemental du Calvados : Monsieur VOGT
Conseiller départemental de la Manche : Monsieur Jean LEPETIT
Représentant ou, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Madame Martine ARLABOSSE

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts de France : Monsieur Anthony VIERA
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie : Monsieur Auban AL JIROURY
Association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines : mandat à Monsieur AUGEREAU (FIN)
Représentant l'union nationale des armateurs de France : Monsieur Gilles LAFRANCHI
Représentant l'union nationale des armateurs à la pêche en France : Monsieur Anthony VIERA
Représentant l'union nationale des producteurs de granulats : Madame Laëtitia PAPORÉ ; Monsieur Amaël MACRON (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant le syndicat des énergies renouvelables : Monsieur Christophe LEBLANC
Représentant ports normands associés : Monsieur Philippe DEISS
Représentant le syndicat mixte du port de Dieppe : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
Représentant de la Fédération des industries nautiques : Monsieur Pierre AUGEGEAU
Représentant de la Fédération Française des Ports de Plaisance : Monsieur André WIDEHEM
Représentant du Groupement des Industries de Construction et Activités Navales : Monsieur Stéphane KERKEVAN
Représentant la fédération française des pilotes maritimes : Madame Catherine CORNU

Collège des représentants des salariés d'entreprises :

Représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT) : Monsieur Alexis MAHEUT
Représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT) : Madame Delphine DE FRANCO

Représentant de Force Ouvrière (FO) : Monsieur Cédric Masset
Représentant la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC),
Monsieur Régis CAVILLON
Représentant la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Monsieur Bruno DACHICOURT

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Représentant l'association Robin des Bois, Madame Nathalie GEISMAR
Représentant l'association France nature environnement, Madame Sylvie BARBIER
Représentant l'association France nature environnement, Monsieur Michel MARIETTE
Représentant la fédération chasse sous-marine passion, Monsieur Pierre FEUILLY
Représentant l'union nationale des associations de navigateurs, Monsieur Lucien POIROT
Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins, Monsieur Ingrid RICHARD
Représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Monsieur Jean LEPIGOUCHET
Représentant la fédération nationale des chasseurs : mandat à Monsieur LEPIGOUCHET((FNPPSF)
Représentant l'union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement : Monsieur Philippe DEFURNES – ROFIDAL
Représentant le comité départemental olympique et sportif français : Monsieur Michel TIREL

Personnes qualifiées

Représentant le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE

Intervenants et personnes invités à la présente réunion

Madame la préfète de la région Normandie, Madame BUCCIO
Monsieur le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, l'Amiral AUSSEUR
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Division de l'action de l'État en mer) : Monsieur Jean-Guillaume LOUARN
Représentant le président du conseil régional de Normandie, président de la commission permanente du CMF, Monsieur Pierre VOGT
Conseiller diplomatique auprès de la préfète de la région Normandie, Monsieur Bruno BISSON
Chargé de mission « Mer et façade maritime » auprès de la préfète de la région Normandie, Monsieur Mayeul DE DROUËS
Chargé de mission développement durable auprès du préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Ertgren SHEHU
Adjoint au délégué de bassin, Monsieur DUPRAY
Représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie : Monsieur Laurent DUMONT et Madame Sandrine ROBBE
Représentant France énergie éoliennes : Monsieur Matthieu MONNIER et Madame France KIRCHSTETTER
Représentant le président du conseil régional des Hauts de France : Monsieur AUDOLLENT

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor) : Monsieur Stéphane GATTO, Monsieur Damien LEVALLOIS, Monsieur Xavier MARILL Monsieur David SELLAM, Monsieur Mehdi BOUCHELLAGHEM.

Services des préfets coprésidents

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Jean-Michel CHEVALIER
Chef du bureau « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin », Monsieur Jean-Guillaume LOUARN

Préfecture de la région Normandie :

Secrétaire général pour les affaires régionales, Monsieur Nicolas HESSE
Chargé de mission « Mer et façade maritime », Monsieur Mayeul DE DROUËS